

Asile, c'est un droit (suite de l'édito)

traiter la question des migrants et des réfugiés sous un autre angle que celui d'une forteresse qui serait assiégée par des hordes d'étrangers, tout en versant de chaudes larmes sur ces pauvres victimes des passeurs.

Nous n'admettons pas, en tant que citoyens européens et français, le déni d'humanité qui est en train de se produire.

En France, nous exigeons du gouvernement qu'il appuie sans équivoque un accueil de ces réfugiés dans tous les pays de l'Union européenne.

Nous lui demandons de prendre toute sa part, ici en France, de cet accueil, et donc d'accroître

considérablement les moyens mis en œuvre. Nous appelons toute la société civile à se mobiliser pour appuyer cette exigence et pour apporter l'aide et l'assistance nécessaire.

Nous appelons tous les hommes et femmes de bonne volonté à combattre ces discours indignes qui refusent à ces hommes, ces femmes et ces enfants leurs droits élémentaires d'être humains. Ensemble, nous pouvons faire que l'intolérable cesse.

Rassemblement à Brest, Quimper mardi 15 septembre, 18h, à l'initiative de la Ligue de droits de l'Homme.

Directeur de la publication : Olivier Guzon
Mensuel Imp par nos soins n° de CPPAP 0419 5 05227

Se syndiquer, pour s'inscrire dans une défense collective

Se syndiquer, c'est s'inscrire dans une défense collective et aider à la construction d'un outil syndical au service des luttes et de la réflexion nécessaire sur l'école d'aujourd'hui.

Se syndiquer c'est soutenir la volonté d'une école émancipatrice construite sur l'égalité des droits, une école publique, laïque présente sur tout le territoire (écoles, collèges, lycées) pour tous jusqu'à 18 ans et une université ouverte à tous.

Le syndicat, c'est l'affaire de tous, le syndicalisme aussi !

A SUD Education, ce sont les adhérents qui décident, en Assemblée Générale, ouvertes aux syndiqués comme aux non-syndiqués, de l'orientation du syndicat. C'est un lieu d'échange, de débat et de prise de décisions.

Le syndicalisme n'est pas une profession ! A SUD Education, les décharges syndicales sont limitées : pas plus de 50% par semaine et pas plus de 8 ans consécutifs !

Chaque syndiqué-e peut faire remonter les informations qu'elle ou il juge intéressantes, proposer des articles pour le journal, diffuser le matériel que nous pourrions produire, participer ...

Pour lutter, pour vous faire entendre, pour ne plus perdre, pour construire un syndicalisme de lutte, adhérez à SUD éducation Solidaires

Bulletin d'adhésion 2015 - 2016

Nom : Prénom :
Actif(ve) Retraité(e) **cotisation divisée par 2**
Temps complet Temps partiel

Quotité :

Grade précis (ex : PE, Instit., PLP, contractuel-le, certifié-e, stagiaire, ASEN, Administratif...)

Adresse personnelle :

Tél. :

Adresse de l'établissement :

Montant de la cotisation annuelle :

Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

Mon mail :@.....

J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29

dans mon établissement (pour les collèges ou lycées) :

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : Signature

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	5 €
+ de 600 €	13 €
+ de 750 €	24 €
+ de 900 €	40 €
+ de 1000 €	49 €
+ de 1100 €	58 €
+ de 1200 €	68 €
+ de 1300 €	80 €
+ de 1400 €	92 €
+ de 1500 €	105 €
+ de 1600 €	122 €
+ de 1700 €	138 €
+ de 1800 €	157 €
+ de 1900 €	173 €
+ de 2000 €	189 €
+ de 2100 €	207 €
+ de 2200 €	226 €
+ de 2300 €	245 €
+ de 2400 €	264 €
+ de 2500 €	284 €
+ de 2600 €	306 €
+ de 2700 €	328 €
+ de 2800 €	351 €
+ de 2900 €	375 €
+ de 3000 €	399 €
+ de 3100 €	425 €
+ de 3200 €	450 €
+ de 3300 €	477 €
+ de 3400 €	505 €
+ de 3500 €	534 €



2, rue Amiral Nielly
29200 Brest

septembre 2015 n° 142

Rassemblements mardi 15/09 dans le Finistère

Asile, c'est un droit !

Ils étaient 11 et lui du haut de ses 3 ans n'avait jamais connu autre chose que la guerre. Avait-il peur en montant sur la petite embarcation ? Prenait-il cela pour un jeu ? Riait-il ou était-il endormi dans les bras de sa mère ? Ils se sont repartis les coquilles de noix laissées par ce passeur de mort. Cinq sur l'une. Six sur l'autre. Lui et ses chaussures bleues étaient parmi les six quand le bateau a commencé à couler. Il était seul quand il s'est noyé. Seul quand il est mort. Sur la plage il semblait endormi. Comme nous. Mais lui ne se réveillera pas.

Comment pourrions nous, en tant que citoyens vivant en France, comment pourrions nous oublier ces milliers de femmes, d'hommes et d'enfants qui ont perdu la vie en Méditerranée ces derniers temps alors qu'ils tentaient de gagner l'Europe.

L'hécatombe des migrants en mer ne date pas d'hier. On ne compte plus le nombre de victimes depuis le début de ce siècle ; il est énorme : les réseaux mafieux ont recours à des cargos ou des chalutiers au rebut qui, surchargés comme ils le sont, deviennent quasiment en perdition dès leur départ.

Des discours simplistes et démagogiques

Au Nord, en Europe, le discours dominant est des plus simples : la responsabilité de ces morts incombe aux "passeurs", assez scandaleusement assimilés, au passage, par François Hollande à des "terroristes".

Ce discours ne sert qu'à camoufler la responsabi-

lité réelle de l'Union Européenne, de ses institutions et des États qui la composent dont la France. Ce discours vise à éviter un examen critique de la politique anti migratoire qui assassine.

C'est l'Europe qui a radicalement restreint le nombre de visas et qui bafoue le droit d'asile. C'est l'Europe qui a joué et qui continue à jouer un rôle dans la déstabilisation politique, sociale et économique des États africains par le biais d'accords internationaux inéquitables...

Où est la démarche de fraternité ?

On devrait d'abord et avant tout avoir un réflexe de fraternité vis-à-vis de ces personnes qui ont quitté leur pays par nécessité. Les Syriens et les Iraquiens qui fuient la guerre et l'horreur des crimes commis par Daesh ; les Erythréens qui cherchent à échapper à une effrayante dictature ; les Somaliens n'ont plus d'État ; les subsahariens qui fuient massacres, famine et misère ; les raisons sont multiples mais toutes légitimes. N'oublions pas que les pays du Nord ont de grandes responsabilités dans toutes ces situations.

Les résultats de la politique migratoire ne peuvent que susciter la colère. La France se refuse à

(Suite de l'édito en dernière page)

2nd degré : grève contre la réforme des collèges

Sous couvert de lutte contre l'échec scolaire, un éclatement des cadres communs

Cette année scolaire 2015-2016 sera une année de préparation des personnels à la réforme des collèges, qui ne rentrera en vigueur qu'en septembre 2016, après le passage en force du gouvernement au lendemain de la mobilisation du mois de mai dernier.

Ces "évolutions majeures" seront le résultat d'un ensemble de mesures dont le nombre accroît la difficulté à saisir la logique d'ensemble.

Mais si l'on considère :

▢ Les modifications statutaires, avec la disparition, dès cette année, des HSE au profit des IMP, indemnités pour missions particulières, qui induisent une logique concurrentielle entre les enseignants et qui ne reviennent pas à un simple redéploiement des moyens mais à une perte sèche: quid des HSE ? Sur quelles heures seront financés les différents ateliers et projets culturels et artistiques?

▢ L'imposition, dès la rentrée 2015, de l'EMC (Education Morale et Civique), nouvelle matière qui prétend répondre aux difficultés scolaires et sociales par le retour au bon vieux cours de morale. Si cela vous paraît arbitraire d'avoir à évaluer la "sensibilité" d'un élève ou encore "son aptitude à l'empathie" qu'à cela ne tienne, vous n'aurez qu'à lui apprendre à coopérer en lui faisant chanter la Marseillaise avec ses camarades (conseils prodigués par le BO...).

Ecoles rurales

Une politique de casse des services publics de proximité

Ce n'est plus une nouveauté de constater que la politique des moyens scolaires aligne ses objectifs et ses critères de réussite sur les dogmes de l'économie dominante. Concentrations, regroupements, économies et rentabilité au service de l'ambition et de la réussite individuelle, telles ont été les notions-clés pour comprendre l'évolution des politiques scolaires depuis des années.

Les prétextes officiels pour les fermetures de petites écoles ont toujours été les mêmes, faisant fi des réalités du terrain : les opposants font preuve d'archaïsme et l'intérêt de l'enfant est au cœur des aménagements en cours. Pourtant, dès 1991, le département de l'évaluation et de la prospective faisait connaître les résultats de ses travaux sur les résultats des écoles selon leur taille et leur situation, et montrait que les

résultats des classes uniques étaient supérieurs à la moyenne nationale. Il a été suivi en cela par l'IREDU (Institut de recherche en éducation, Dijon), le rapport Ferrier de l'Inspection Générale, et aujourd'hui encore l'Observatoire Éducation et Territoires confirment l'intérêt des petites structures multi-âges dans le développement cognitif et la socialisation de l'enfant.

Carotte pour les uns, bâton pour les opposants

Mais la politique de concentration des moyens scolaires ne s'est jamais vraiment interrompue. Et elle vient d'être relancée au grand jour par Mme Najat Vallaud-Belkacem sous la forme d'un chantage : chaque département où la DASEN, le Conseil départemental et les grands élus signeront une charte où ils s'engagent à supprimer les petites écoles rurales et

▢ L'insistance permanente sur le «tout-numérique», comme si le moyen pouvait primer sur le contenu et faire oublier les enjeux financiers du marché des logiciels.

▢ La refonte des cycles et la "triannualisation" des volumes horaires dûs aux élèves, exigeant l'organisation des apprentissages et des horaires-matières par établissement, qui, en plus de renforcer le rôle des principaux entraînera des risques accrus d'inégalités entre les élèves.

▢ La refonte des programmes, qui devront tous rentrer en vigueur en même temps dès la rentrée 2016, empêchant toute cohérence dans la logique des apprentissages et exigeant une refonte des cours à tous les niveaux.

▢ La mise en place de nouveaux dispositifs pédagogiques comme les EPI, qui seront intégrés aux horaires matières et induisent des nouvelles pratiques et de la concertation. Si le décloisement disciplinaire est une avancée, le manque crucial de formation et de moyens horaires et la non prise en compte du volontariat risquent de mettre les enseignants en difficultés professionnelles (voir les effets de la réforme des STI en lycée technique).

▢ La mise en place de parcours individualisés pour les élèves, qui doivent être réalisés avec

des partenaires extérieurs : un parcours artistique et culturel et un autre dévolu à l'orientation, ce dernier ayant pour but, dixit le BO, d'ouvrir dès la 6ème "un accès pour tous à une culture économique et professionnelle". Il fallait bien un peu de culture pour faire passer "la culture d'entreprise"...

Il s'agit bien, comme on l'a dénoncé dans les mobilisations du printemps passé de conduire à l'éclatement du cadre commun des apprentissages, au profit d'une autonomie des établissements qui creuse encore les risques d'inégalités pour nos élèves, et à l'augmentation massive de notre charge de travail et de notre temps de présence dans les établissements. Logique concurrentielle entre les établissements, entre les disciplines, entre les enseignants, inégalités accrues et accroissement du travail sans compensation, voilà les perspectives que nous offre la réforme des collèges dès cette rentrée. N'attendons pas la deuxième salve de la rentrée 2016 pour réagir, réfléchir, nous organiser. L'institution à d'ores et déjà prévu des formations et des consultations pour faciliter la mise en pratique de cette refonte de notre métier, de ses pratiques. Retrouvons-nous avant chacune de ces échéances et construisons dès maintenant une mobilisation pour faire entendre un autre projet de collège, qui garantisse à tous les élèves un cadre commun d'apprentissage et l'acquisition de savoirs et de pratiques émancipateurs.

En grève jeudi 17/09, manifestations à Brest et Quimper, 10h30 !

les effets destructeurs déjà illustrés sur les petites exploitations agricoles, le maillage ferroviaire, l'habitat ou les secteurs bancaires et industriels, des concentrations au seul service du dogme inhumain de l'équilibre budgétaire.



Projet de loi sur « le droit des étrangers »

L'Éducation n'est pas de la délation

Un nouveau projet de réforme du CESEDA (code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) a été examiné en première lecture à l'Assemblée Nationale fin juillet concernant les droits des étrangers en France. Sans surprise, ce projet n'a d'autre fin que d'amplifier la politique anti-immigrés grâce à l'instauration d'un dispositif sans précédent de contrôle de la population qui mettrait à contribution tous les détenteurs d'informations à caractère privé sur des catégories concernées par des demandes de titres de séjour.

L'analyse associative du statut quo

Pourtant, un collectif d'associations travaillant auprès des étrangers (ADDE, Anafé, Fasti, Gisti, La Cimade, LDH, MOM, SAF, Syndicat de la Magistrature) avait produit dès la mi-mars une analyse synthétique des nouveaux ressorts d'exclusion en préparation en haut lieu.

Sous couvert de lutte contre l'immigration dite «irrégulière» (pléonasme dans la novlangue en cours), l'immigration «autorisée» est cantonnée dans une précarité administrative incompatible avec toute possibilité de stabilisation personnelle. La délivrance de titre de séjour pluri-annuels dépendra d'une usine à gaz administrative aux sentences à géométrie variable. Notamment, aucune passerelle ne reliera le titre de séjour pluri-annuel et le droit au séjour pérenne, rendant éventuelle à tout moment la remise en cause et le retrait du titre.

De nombreuses autres dispositions du projet de loi sont consacrées à l'éloignement, au service de l'efficacité des mesures de départ forcé, pensées en termes de « productivité » des procédures de privation des droits des étrangers aux recours contre les OQTF (obligation de quitter le territoire français).

Des lacunes pérennisées

Alors que le Ministère de l'Intérieur vante un texte « équilibré » répondant à certains dysfonctionnements constatés, on constate l'absence de toute prise en compte de questions pourtant cruciales. Pas une ligne sur les travailleurs sans-papiers, rien sur la régularisation de plein droit pour les personnes ayant passé de nombreuses années en France, rien sur les personnes malades ou parents d'enfants malades, ou victimes de maladies professionnelles et d'accidents du travail, ni sur les taxes exorbitantes dont doivent s'acquitter les personnes étrangères au moment de la délivrance et du renouvellement des titres. Enfin, rien ne change dans le dispositif d'entrée sur le territoire et de maintien en zone d'at-

Utiliser vélo et transports en commun et se faire rembourser !

Tous les personnels employés par l'Etat et donc par l'Education Nationale, qu'ils soient titulaires ou non-titulaires, peuvent bénéficier depuis le Décret 2010.676 du 21/06/2010 du remboursement de la moitié de leurs frais de transport en commun pour se rendre au travail. Seules exceptions : les personnes qui bénéficieraient déjà d'une indemnité de transport par ailleurs (ISSR, ...) et celles bénéficiant d'un logement de fonction ou d'un transport à titre gratuit.

Tous les transports collectifs sont concernés, y compris les locations de vélo si elles dépendent d'un service public. Il est nécessaire de pouvoir justifier d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel, entre son lieu de résidence et son lieu de travail, par le trajet le plus court, et évidemment

au tarif le plus économique. La participation de l'employeur, à hauteur de 50 %, est cependant plafonnée depuis le 1/1/2012 à 77,10€ par mois (y compris lorsque l'agent souscrit plusieurs abonnements). Vous pouvez trouver le formulaire à compléter à l'adresse suivante : www.sudeducation29.infini.fr/spip.php?article885

Pour le vélo aussi !

Désormais, même l'utilisation du vélo personnel peut donner lieu à remboursement (la loi est votée mais il reste à prendre les décrets d'application). Le projet de loi sur la transition énergétique voté à l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014 instaure en effet un nouvel article au code du travail.

tente permettant l'enfermement des mineurs, dans la continuité d'une politique d'Etat qui depuis plus de 30 ans fait prévaloir la suspicion et la répression sur le respect des personnes et l'effectivité des droits.

Un dispositif de contrôle sans précédent

La nouveauté est dans l'étendue des moyens consacrés au contrôle de la population, qui s'étend à des organismes ne relevant pas jusque-là du champ des droits des étrangers.

Le ministère mettra à contribution les administrations fiscales, les établissements scolaires, les organismes de sécurité sociale, ou encore les fournisseurs d'énergie, d'accès internet ou de télécommunications pour obtenir des informations dans le cadre de l'inspection des demandes de titres de séjour et pour pouvoir consulter les données détenues par ces organismes.

On ne pouvait imaginer plus belle illustration des griefs exprimés par les réfractaires au mouchardage informatique depuis une décennie. La toile d'araignée liberticide se déploie au service du tri de la population dans son droit à vivre dignement, et pose plus que jamais au premier plan la question du respect de la vie privée et de la déontologie professionnelle des personnels de la communication, de la protection sociale et pour Sudéducation au premier chef, des personnels de l'Education Nationale.

La première étape parlementaire du passage de ce projet cet été doit être un appel pour construire une mobilisation visant à en imposer l'abandon et créer un rapport de force favorable au respect des droits des étrangers comme de toute la population.



« L'employeur prend en charge, dans les conditions prévues à l'article L. 3261-4, tout ou partie des frais engagés par ses salariés se déplaçant à vélo ou à vélo à assistance électrique entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sous la forme d'une "indemnité kilométrique vélo", dont le montant est fixé par décret. Le bénéfice de cette prise en charge peut être cumulé, dans des conditions fixées par décret, avec celle prévue à l'article L. 3261-2 et avec le remboursement de l'abonnement de transport lorsqu'il s'agit d'un trajet de rabattement vers une gare ou une station ou lorsque le salarié réside hors du périmètre de transport urbain. » (Source: Assemblée Nationale). Déjà plus de 6.000 personnes ont signé une pétition pour demander l'application de cette loi.